Conférencière : Valérie Byrd Fort

Salut, bonsoir à tous. Nous allons continuer et commencer. Je m'appelle Valerie Byrd Fort et je suis instructrice à l'Université de Caroline du Sud. Et je fais partie de l'équipe de la boîte à outils d'action communautaire Préparez-vous, restez prêt. Je suis heureux d'accueillir Thom Fladung, qui nous dirigera dans une série sur la gestion des crises et de la réputation des bibliothécaires scolaires et publics.

Fladung est associé directeur de Hennes Communications, une équipe de journalistes primés très expérimentés dans les relations publiques et l'amélioration de la réputation. Cette série de formations sur la communication de crise vous aidera, vous et votre équipe de bibliothèque, à développer des stratégies pour répondre à toute crise, grande ou petite, en vous assurant d'arriver de l'autre côté avec votre réputation préservée et même améliorée.

Toutes ces sessions seront enregistrées et hébergées sur la page Web Get Ready, Stay Ready. En fait, vous pouvez trouver la session de la semaine dernière intitulée Se préparer au pire sur ce site. Ce soir, nous aurons une courte séance sur les meilleures pratiques en matière de médias sociaux pour les employés du secteur public, puis il y aura du temps pour une séance de questions et réponses.

La présentation sera enregistrée, et comme les questions de la semaine dernière ont été très utiles, nous enregistrerons également les questions et réponses, mais notez que je lirai vos questions depuis le chat et que le chat ne sera pas inclus dans l'enregistrement, donc s'il vous plaît, sentez-vous à l'aise. Être ouvert à propos de vos questions. Et maintenant, je vais céder la parole à notre intervenant, Thom Fladung.

Merci beaucoup d'être ici.

Intervenant : Thom Fladung

Merci, Valérie. Lançons ce PowerPoint ici. Ceci est tiré d'un manuel de politique d'une école publique avec laquelle j'ai récemment travaillé. C'est sous leur rubrique d'utilisation des médias sociaux, et celui qui l'a écrit n'aurait pas pu être plus précis à mon avis. Bien qu'avec la façon dont les choses évoluent, je pourrais le changer et cela aurait des conséquences inattendues. Surtout si, par exemple, vous décidez de publier quelque chose comme ceci sur votre compte Twitter.

Maintenant, utilement, Daniel Ford, qui souhaite absolument que sa collègue Katie Williams se taise, a mis le conseil scolaire du comté de Clark sur son compte Twitter au cas où quelqu'un ne le saurait pas. À propos, Danielle l'a supprimé peu de temps après l'avoir publié. Il m'a fallu environ 90 ans lors d'une recherche récente pour le trouver, et c'est une autre leçon de choses sur l'un des principes des médias sociaux que les gens oublient tout le temps.

Si vous publiez quelque chose sur les réseaux sociaux, vous devez partir du principe que cela ne disparaîtra jamais. Maintenant, permettez-moi de souligner cela, même si je ne dis pas de ne pas utiliser les médias sociaux à ce stade de 2023. Je ne pense pas que vous ayez le choix. Et certainement, vos bibliothèques n’ont pas le choix. 7 Américains sur 10 déclarent utiliser les réseaux sociaux, une part qui est restée stable au cours des cinq dernières années, selon une étude de 2021 du Pew Institute. Et comparez cela avec 2005, où seulement 1 adulte sur 20 utilisait les médias sociaux.

Donc les réseaux sociaux, ce ne sont pas des nouvelles. Et je n'ai pas besoin de vous le dire parce qu'une grande partie de la vie quotidienne des gens, les bibliothèques publiques de tout le pays, comme vous le savez mieux que moi, ont adopté les médias sociaux. Et lorsque vous avez besoin de toucher immédiatement les personnes qui s'intéressent à votre bibliothèque et qui souhaitent savoir ce qui se passe, par exemple en cas de crise, les médias sociaux sont à la fois immédiats et efficaces.

Comme Valérie l'a dit, je m'appelle Thom Fladung. Je suis associé directeur chez Hennes Communications à Cleveland. Je me spécialise désormais dans l'aide aux gens pour savoir quoi dire, quand le dire et à qui le dire dans des situations de stress élevé. Pendant 33 ans, avant de rejoindre Hennes il y a environ sept ans, j'ai travaillé dans le domaine de la communication d'une manière différente.

J'ai été journaliste et rédacteur en chef, plus récemment rédacteur en chef du Plain Dealer à Cleveland, ainsi que rédacteur en chef du Detroit Free Press et de l'Akron Beacon Journal à Akron, Ohio. Et j'étais rédacteur en chef de The Saint Paul Pioneer Press au Minnesota. Et j'étais journaliste, notamment à Columbia, en Caroline du Sud, dans l'État où se trouve actuellement Valérie.

L’une des choses que j’ai découvertes, c’est que diriger des rédactions n’est pas si différent de faire des communications de crise au quotidien, et de plus en plus, les personnes qui dirigent des bibliothèques publiques sont également confrontées à des crises. J'ai également appris, surtout au cours des dix dernières années de ma carrière dans la presse, le pouvoir des médias sociaux. Donc, je vais affirmer ce soir que, aussi tentant que cela puisse paraître, vous ne pouvez pas éviter les médias sociaux.

Et je pense qu'en tant qu'organisations qui réagissent quotidiennement, presque constamment, avec le public, vous devez utiliser les médias sociaux et bien les utiliser, et vous devriez vouloir utiliser les médias sociaux parce que beaucoup, sinon la plupart des personnes qui vous sont chères Le plus important, c'est que les gens qui utilisent et aiment les bibliothèques publiques et les personnes avec qui vous souhaitez communiquer sur la valeur des bibliothèques publiques sont sur les réseaux sociaux, et ils y sont. Beaucoup.

Mais il existe des bonnes pratiques à poursuivre et à suivre. Les messages sur les réseaux sociaux de la bibliothèque ou des représentants de la bibliothèque doivent être cohérents avec la façon dont vous parlez de vos bibliothèques et d'autres publications sur les forums publics du monde entier, et les communications sur les réseaux sociaux doivent refléter la valeur et la mission de votre bibliothèque. Comme pour toutes vos autres communications, je crois également que tous les utilisateurs des médias sociaux, en particulier les bibliothèques publiques et les personnes qui représentent les bibliothèques publiques, devraient établir des conditions d'utilisation pour tous leurs comptes.

Il s'agit de règles d'engagement pour tous les visiteurs de vos sites, surtout si ces sites comme Facebook, Twitter et Instagram autorisent les commentaires dans lesquels, comme nous le savons tous, les utilisateurs peuvent devenir incivils, harcelants, menaçants, etc. Par exemple, sur le site Web de votre bibliothèque, dites aux gens comment vous attendez d’eux qu’ils agissent sur vos pages de réseaux sociaux. Dites que vous n'autorisez pas les attaques personnelles, les grossièretés, le racisme, le sexisme.

Supposons que vous n'autorisiez pas la publication de matériel protégé par le droit d'auteur dans vos commentaires. Mettez un lien vers cette politique et les zones pertinentes sur vos réseaux sociaux, comme la section À propos de Facebook. Vous avez des règles sur la façon dont les gens doivent agir lorsqu'ils sont dans vos bibliothèques, et vous avez ces règles depuis des décennies, vous avez également des règles de comportement sur vos pages de réseaux sociaux.

Maintenant, je me rends compte que cela peut devenir plus qu'un peu délicat pour les bibliothèques publiques ou toute entité publique soumise au premier amendement et aux demandes d'informations publiques, aux commentaires sur les réseaux sociaux et à la question de savoir si les organismes publics et les élus peuvent les supprimer ou bloquer les utilisateurs des réseaux sociaux est l’une des pentes juridiques les plus glissantes. Ainsi, nous recommandons toujours, et je le souligne, toujours aux entités publiques avec lesquelles nous travaillons avec des écoles, des bibliothèques, des villes, des comtés, des cantons, des municipalités, peu importe, qu'elles s'entretiennent toutes avec un avocat de confiance lors de la rédaction d'un contrat de médias sociaux, de conditions d'utilisation, et surtout lorsque vous réfléchissez à quoi faire avec des commentaires problématiques afin que vous puissiez avoir une meilleure idée de cela.

Je vais vous envoyer une sorte de conditions d'utilisation génériques des médias sociaux que nous avons créées pour les bibliothèques publiques et que vous pouvez adapter à votre propre usage. Cela a été béni par un avocat avec lequel je travaille, cela ne veut pas dire que je dirais de simplement le saisir et de l'utiliser. Consultez également votre avocat, mais ce sera là-haut et ce sera dans la boîte à outils Préparez-vous, restez prêt, certainement plus tard cette semaine.

Il n’y a donc pas de réponse unique à cette question, et ce sont des questions courantes. Puis-je supprimer des commentaires ? Puis-je être un commentateur fou dans le cul ? Il n’existe pas de réponse universelle et les enjeux peuvent être élevés. Par exemple, un représentant de l'État de Floride a récemment banni un abonné de Twitter, ce qui a déclenché un procès de trois ans et 185 000 $ de frais juridiques.

Mais cela ne signifie pas que vous devez rester les bras croisés et devenir une cible pour les ennemis des réseaux sociaux. C'est l'un de mes exemples préférés de politique de médias sociaux dans une bibliothèque publique. Et je sais que c'est difficile à lire sur cet écran. Je ne vous demande même pas de faire ça. Je ne vais pas tenter de le faire. Il vient de la bibliothèque du district de Traverse Area, dans le Michigan.

Vous pouvez le trouver très facilement en ligne. C'est bien pensé. C’est détaillé, c’est vaste. Et cette bibliothèque publique du Michigan indique clairement qu'elle envisagera de supprimer les commentaires, voire d'interdire les commentateurs qui continuent de violer ses conditions d'utilisation. Cela fait partie de la politique de la bibliothèque Traverse en matière de médias sociaux, et je soulignerai particulièrement les premier et troisièmes points qui indiquent clairement que nous nous réservons le droit de supprimer les commentaires qui enfreignent la politique.

Nous nous réservons le droit de bloquer ou d'interdire à toute personne de publier un comportement qui, selon le directeur de la bibliothèque ou son représentant, viole la politique. Ça peut être fait. Il suffit de le faire avec soin. Enfin, cependant, après avoir consulté votre avocat, si vous choisissez de supprimer un commentaire du point de vue de la communication, nous ne recommandons pas de simplement le supprimer car nous pouvons pratiquement garantir que le commentateur le republiera ensuite sur votre site sous un autre, généralement sous un autre FAI, accédez à un autre ordinateur et republiez-le, parfois sous un nom différent ou publié sur leurs propres pages de réseaux sociaux, et essayez de faire valoir que vous censurez maintenant la liberté d'expression dans vos commentaires.

Au lieu de cela, si vous choisissez d'appliquer une politique comme celle-ci et que vous supprimez un commentaire dans ces commentaires, dites que vous l'avez supprimé et expliqué pourquoi. Parce qu'il a violé vos règles et votre lien vers ces conditions d'utilisation. Au fil du temps. Nous avons vu ces lignes directrices en matière de médias sociaux, lorsqu'elles sont bien faites et appliquées de manière cohérente, aboutir à des espaces de médias sociaux plus civils.

Nous pensons également que les fonctionnaires comme vous, qui souhaitent à la fois parler de leur travail et de leur organisation sur les réseaux sociaux, tout en conservant des comptes personnels ou privés, devraient envisager de créer un compte professionnel lié à leurs fonctions en bibliothèque, distinct de tout compte personnel ou privé, et tracer une ligne très claire entre le professionnel et le personnel. Si vous décidez d’emprunter cette voie de pages professionnelles et personnelles, tenez compte de ces conseils et directives.

Si vous gérez plusieurs comptes, assurez-vous de faire la distinction entre les comptes. Ne les laissez pas se brouiller ou se chevaucher. Quand tu es sur ton p personnel âge. Rendez-le personnel. N'y parlez pas de votre travail lié à la bibliothèque et assurez-vous absolument de comprendre comment fonctionnent vos paramètres de confidentialité et que vous les avez définis à un niveau qui vous rend à l'aise avec ce que tout le monde peut voir sur vous.

Et puis, bien sûr, il y a les choses à ne pas faire. N'écrivez pas de messages sur des comptes personnels qui entreraient dans le cadre de votre emploi en tant qu'employé d'une bibliothèque publique. Encore une fois, gardez vos pages personnelles, personnelles ou ne discutez pas de vos comptes privés lors de réunions ou de documents publics. Ne créez pas de lien vers vos comptes privés à partir d'un compte de bibliothèque officiel ou de tout autre compte public. N'utilisez pas d'appareils émis par le gouvernement, tels que des téléphones portables, pour gérer un compte privé.

L'un des risques que vous prenez si vous utilisez vos comptes personnels pour discuter d'affaires publiques est essentiellement celui de faire de votre page Facebook privée un dossier public. Et je ne connais personne qui apprécierait que ses pages privées de médias sociaux soient soumises à des demandes et à des recherches dans des archives publiques. Sarah Clarke est l'avocate interne de l'Ohio School Boards Association.

J'ai travaillé en étroite collaboration avec elle et elle note que, oui, il est possible qu'un compte privé sur les réseaux sociaux d'un employé public fasse l'objet d'une demande d'enregistrement public. Le facteur décisif n’est pas votre travail. Ce n'est pas qu'il s'agissait de votre page Facebook privée, il s'agit de savoir si le message affiché là-bas, et je cite Sarah, sert désormais à documenter l'organisation, les fonctions, les politiques, les décisions, les procédures, les opérations ou d'autres activités de la fonction publique ou dans ce cas, la bibliothèque publique.

C'est le contenu du message, et non le fait que le message soit publié sur un compte public ou privé, qui détermine l'analyse des archives publiques. Nous suggérons également à tous les employés des bibliothèques publiques d'adopter la pratique au sein de votre organisation concernant la marche à suivre si un employé d'une bibliothèque publique reçoit des commentaires sur une page privée de réseau social concernant la bibliothèque. La politique la plus simple et la plus claire consiste à transmettre tout commentaire lié à la bibliothèque provenant d'un site privé. page de médias sociaux à une personne-ressource.

Une personne désignée pour la bibliothèque. Puis sur votre page privée, répondez en remerciant le commentateur. Supposons que vous ayez transmis vos préoccupations à la personne appropriée de la bibliothèque et que vous ne commentiez pas davantage. Une autre menace très réelle à l'ère des communications numériques d'aujourd'hui est le piratage de vos comptes de réseaux sociaux par un acteur malveillant, quelqu'un pourrait vouloir vous faire du mal. Même Mark Zuckerberg, le fondateur de Facebook, a vu ses comptes de réseaux sociaux piratés à plusieurs reprises.

Donc, si cela peut lui arriver, cela peut certainement vous arriver si vous ne prenez pas les précautions nécessaires. Et le fait que vous travaillez pour une bibliothèque publique peut faire de vous une cible pour un tel piratage des réseaux sociaux. Voici quelques conseils simples pour éviter que vos comptes de réseaux sociaux ne soient piratés. Vous pouvez facilement rechercher comment utiliser l'authentification multi-facteur si vous ne le savez pas déjà, et si vous ne l'utilisez pas déjà, cela vous aide à accéder à n'importe lequel de vos comptes de réseaux sociaux en toute sécurité.

Fondamentalement, cela signifie que vous devez fournir au moins deux éléments de preuve pour vérifier votre identité avant de vous connecter à l'un de vos comptes de réseaux sociaux. Si vous ne l'avez pas déjà, je vous suggère fortement de l'obtenir. Nous avons tous entendu parler des mots de passe jusqu'à ce que nous en ayons marre de l'entendre, mais je vais le répéter parce que les gens continuent de faire cette erreur.

Les mots de passe efficaces pour vos comptes de réseaux sociaux comportent un mélange de lettres majuscules et minuscules, de chiffres et de caractères spéciaux. Les mots de passe efficaces n'utilisent pas d'informations personnelles largement disponibles, telles que les noms de votre conjoint ou de vos enfants. Le mot de passe le plus couramment utilisé en 2021 était les données les plus récentes que j'ai pu trouver. Le mot de passe le plus couramment utilisé en 2021 était 123456, suivi de près en deuxième position par 123456789.

Et quelqu'un veut-il tenter sa chance avec le quatrième mot de passe le plus utilisé ? C'était un mot de passe. Et je me joins à vous tous pour pleurer sur notre intelligence collective. Hé, tu connais ces quiz amusants sur Facebook ? Par exemple, énumérez vos dix concerts préférés de tous les temps, ou vos dix premiers emplois, ou 25 choses aléatoires sur moi ? Ne les faites pas. Toute information que vous publiez sur les réseaux sociaux peut également être utilisée par un pirate informatique, qui crée ce qu'on appelle une attaque d'ingénierie sociale.

Armé des informations personnelles que vous avez partagées via ce quiz amusant, un attaquant est bien équipé pour personnaliser pour vous un message qui semble légitime. Les attaquants conduisent les utilisateurs vers des pages de phishing et des logiciels malveillants qui peuvent permettre à un pirate informatique d'accéder à vos réseaux sociaux et à vos comptes de messagerie, ainsi qu'à des informations potentiellement sensibles dont les messages sont beaucoup plus efficaces s'ils proviennent d'un faux compte se faisant passer pour quelqu'un que vous connaissez ou, mieux encore, le compte réel après une de vos connexions après qu'il ait été piraté par un attaquant, ce sont deux avantages supplémentaires.

Évitez de vous connecter à des comptes à partir d’un réseau Wi-Fi public. Pourquoi ? Parce qu'il est beaucoup plus facile de pirater des comptes à partir de là. Alors, après toutes ces choses effrayantes, pourquoi les bibliothèques devraient-elles utiliser les médias sociaux ? Tu en as aussi maman Toutes les personnes qui se soucient de vous et qui sont sur les réseaux sociaux et s'attendent à ce que vous le soyez aussi. Et enfin, il y a ça. C'est efficace et nous devons le faire. Le Conseil des bibliothèques urbaines a déclaré cela dans son document de leadership : les bibliothèques mènent l'engagement civique dans un environnement de confiance en déclin dans les institutions publiques.

Les bibliothèques restent une ressource publique fiable et respectée, ce qui en fait des leaders idéaux en matière d’engagement civique. Vous pouvez diriger sur les réseaux sociaux, que l'on appelle souvent, et je pense, avec raison, la place virtuelle de la ville d'aujourd'hui. C'est ça. D'accord. Je serai heureux de répondre à vos questions. Transformez cela en une conversation. Je vais arrêter le partage d'écran de ces diapositives et les diapositives de ma présentation précédente, d'ailleurs, seront également bientôt téléchargées dans la boîte à outils Préparez-vous, restez prêt.

Merci beaucoup. Informations très précieuses. Et je suis tout à fait d’accord avec vous sur le fait que les bibliothèques doivent être présentes sur les réseaux sociaux, qu’il s’agisse de bibliothèques publiques ou de bibliothèques scolaires. Je suis un ardent défenseur de la présence des bibliothécaires scolaires sur les réseaux sociaux parce que je pense que pour les bibliothécaires scolaires en particulier, c'est un excellent moyen, pour la communauté, de savoir ce que fait un bibliothécaire scolaire.

Conférencière : Valérie Byrd Fort

Je pense que nous savons souvent ce que les bibliothécaires publics et la bibliothèque publique font au service du public. Mais pour les bibliothécaires scolaires, je pense que c'est vraiment essentiel. Pour que les administrateurs et la communauté sachent ce qui se passe dans cette bibliothèque scolaire. Mais je pense que les médias sociaux sont très importants, en tant qu’outil de marketing et simplement en tant qu’outil de sensibilisation.

Alors, quelles questions vous posez-vous tous ? Comme je l'ai dit, nous allons continuer à enregistrer, parce que la semaine dernière, nos questions, nous en avons eu tellement de très bonnes. Et je veux être capable de capturer ces questions et réponses. Donc, je vois que nous en avons un. Il est donc parfois difficile de faire la différence entre faire une déclaration et se défendre.

Avez-vous une suggestion ?

Intervenant : Thom Fladung

Ouais, c'est une bonne question. Ouais. Parce que vous ne voulez pas vraiment paraître sur la défensive. Je veux dire, une chose sur laquelle vous pouvez toujours compter, c'est que lorsque vous parlez de vous-même, appuyez-vous sur celles que vous avez probablement établies sur votre site Web et/ou votre énoncé de mission. Dans la plupart des situations, en particulier une crise ou une crise potentielle, quelles personnes doivent en tenir compte, je veux dire, c'est pourquoi vous les faites.

Ils sont très utiles. Ils sont plus efficaces dans ces situations. Et si vous les répétez, vous les dites. Il s'agit d'une déclaration de fait et d'une déclaration de valeur de la part de la bibliothèque plutôt que d'être sur la défensive face à cette situation particulière. Et dans de nombreux cas, je parie que vos déclarations de valeurs et votre énoncé de mission s'appliqueront à de nombreuses situations différentes.

C'en est donc un. L'autre est simplement, vous savez, de vous demander comment vous le savez, de vous entraîner à y répondre avant d'écrire quelque chose. Prenez un collègue ou une collègue, asseyez-le et dites-lui : "Hé, chérie, que penses-tu que cela ressemble ?" Comment réagiriez-vous à cela ? Naturellement ? Parce que l’autre chose que vous voulez essayer de faire est de toujours vous humaniser.

Vous savez, vous ne faites pas partie des problèmes que nous rencontrons. Et cela arrive souvent sur les réseaux sociaux. Nous allons parler lors de la session de la semaine prochaine de l'évaluation des menaces sur les réseaux sociaux et de la manière de savoir quand réagir et comment réagir efficacement. Mais une solution consiste à quitter les réseaux sociaux et à se parler comme deux êtres humains. Ainsi, plus vous humanisez vos communications, plus vous n'êtes pas un bâtiment sans visage et sans âme. Vous êtes une personne qui essaie de faire le bien et de gérer cette bibliothèque.

Conférencière : Valérie Byrd Fort

Et je m'excuse pour mes chiens. Mais s'il vous plaît, continuez à poster des questions dans le chat.

Alors, une autre question. J'ai récemment écouté une autre vidéo sur le sujet. Le présentateur a fortement recommandé de ne pas activer du tous les commentaires, même si je ne trouve pas encore cette option disponible sur Facebook. Êtes-vous d’accord avec cette recommandation ?

Intervenant : Thom Fladung

Oui, il y a beaucoup d'avocats qui diront cela. Vraiment, la sécurité ici est tout simplement de ne pas autoriser les commentaires, point final. Je vais vous le dire, il y a 3 ou 4 ans, j'aurais dit que c'était un échec car les réseaux sociaux sont tellement construits sur les échanges sociaux. Je le suis, c'est ainsi que ces choses évoluent, n'est-ce pas ? Franchement, les médias sociaux sont devenus tellement toxiques que je peux voir où cela constitue une attente raisonnable.

Je pense que vous devez vous baser en partie sur votre communauté et sur ses attentes. Votre communauté est-elle du genre à être mécontente de ne pas autoriser les commentaires ou à considérer d'une manière ou d'une autre que vous ne participez pas à la communauté ? et c'est une chose difficile à mesurer, mais vous êtes dans vos communautés. Je veux dire, les bibliothèques font vraiment partie de leurs communautés.

Donc, j'évaluerais cela. Mais je vais vous dire que là où il y a trois ans, je disais, n'y pensez même pas, je dirais, oui, réfléchissez-y. Mais une fois que vous avez fait cela, vous êtes tous dedans, car alors vous ne pouvez pas, vous ne pouvez pas. Vous serez poursuivi en justice et vous perdrez si vous autorisez les commentaires ou si vous les supprimez, soit vous êtes tous dedans, soit vous êtes tous exclus.

Tous les avocats avec lesquels j'ai travaillé m'ont dit que le seul inconvénient de la suppression des commentaires est que les médias sociaux peuvent l'être. Nous avons également tous fait l'expérience d'un endroit merveilleusement riche où les gens partagent des informations et des histoires et un puissant moteur d'information. Et nous avons été témoins d’une crise dans laquelle, lorsqu’une institution ou une organisation est attaquée, des alliés et des partisans arrivent de manière organique pour les défendre.

Et s’ils n’ont pas ce réseau social, ils ne peuvent pas le faire.

Conférencière : Valérie Byrd Fort

Et quelqu'un a commenté cela, je pense qu'il vous suffit de publier un message, puis de modifier les commentaires une fois votre contenu publié. Donc, sur Facebook, si vous le souhaitez, ne pas autoriser cette fonctionnalité de commentaires, voici comment procéder. Vous feriez le message, puis le modifieriez pour ne pas autoriser les commentaires. Mais je suis d'accord avec vous que vous êtes tel que vous êtes si vous n'autorisez jamais les commentaires, alors votre présence sur les réseaux sociaux est un pur marketing. Tout comme l'information et la façon dont fonctionnent les médias sociaux, d'après ce que je comprends, vos opinions diminueront et les gens ne verront pas ce que vous publiez de toute façon si vous n'autorisez pas ces commentaires, n'est-ce pas ?

Intervenant : Thom Fladung

Nul doute que votre trafic va diminuer. Cela va diminuer considérablement.

Conférencière : Valérie Byrd Fort

Donc, ce sont toutes de bonnes informations auxquelles il faut réfléchir, en termes de ce que vous voulez que votre page soit, du type de popularité que vous voulez qu'elle soit, je suppose. Ce sont toutes de bonnes informations auxquelles il faut réfléchir. Quelles autres questions avez-vous tous ? Nous, nous resterons encore quelques minutes pour permettre à davantage de commentaires d'être publiés dans le chat. Pouvez-vous nous expliquer davantage pourquoi vous pensez que la politique du district des bibliothèques en matière de médias sociaux est efficace ?

Intervenant : Thom Fladung

Oui, la bibliothèque du district de Traverse City, quand vous y entrez, si vous essayez, c'est très facile à trouver en ligne. Il vous suffit de rechercher la bibliothèque du district de Traverse Area, la politique des médias sociaux. Mais c'est vraiment vaste. C'est très bien pensé. Ils ont clairement utilisé et suivi des conseils juridiques pour l'élaborer

Il anticipe – ce que j'aime – c'est qu'il anticipe une grande partie de ce qui se passe ces jours-ci, dans les bibliothèques publiques et dans les médias sociaux. Et dans le cadre de cette politique, cela est abordé au premier plan, et comme je l'ai dit, c'est très, très détaillé. Et, vous savez, je veux dire, j'aime le fait qu'ils disent que si vous violez cette politique, vous risquez la suppression de votre commentaire, et si vous continuez à la violer, vous risquez d'être bloqué.

Maintenant, ils ont clairement obtenu la bénédiction d'un avocat pour cela. Parce qu'il y a eu des poursuites judiciaires à ce sujet. Et les entités publiques le font, mais elles l’ont fait et elles l’ont fait avec succès pour que cela puisse être fait. Et, et je parierais, vous savez, je ne l'ai pas fait. Alors ne m'oblige pas à ça. Je n'ai pas examiné la question, mais je vous parie que leurs sites de médias sociaux sont devenus plus civilisés grâce à cette politique.

Conférencière : Valérie Byrd Fort

Savez-vous que cela n'a peut-être aucun rapport, mais avec cette politique en matière de médias sociaux, si quelqu'un commente et qu'il s'agit donc d'un usager d'une bibliothèque publique et qu'il n'a plus la possibilité de publier sur les pages de médias sociaux, est-ce que cela s'applique également ? d'apprécier les services en personne qu'ils sont autorisés à recevoir de la bibliothèque publique ?

Savez-vous.

Intervenant : Thom Fladung

Vous savez, je ne sais pas. C'est une question vraiment intéressante, Valérie. Je ne sais pas. Je ne le penserais pas, mais je ne sais pas.

Conférencière : Valérie Byrd Fort

Et je suppose que ce serait deux situations différentes.

Intervenant : Thom Fladung

Donc deux situations différentes.

Conférencière : Valérie Byrd Fort

Comment un client agit en ligne, une sorte de guerrier du clavier

Intervenant : Thom Fladung

Oui exactement.

Conférencière : Valérie Byrd Fort

Cela va être complètement différent de ce qu’ils sont peut-être lorsqu’ils entrent dans la bibliothèque publique. Et bien souvent, quelqu’un qui commente quelque chose sur les réseaux sociaux n’est peut-être même pas quelqu’un qui vit dans votre communauté. Droite ? Droite.

Intervenant : Thom Fladung

Oh, très souvent, très, très souvent. Cela fait partie de la frustration des médias sociaux, c'est que cela peut venir de partout. Et dans de nombreux cas, il y a des gens qui n'habitent pas près de chez vous, n'utilisent pas vos services et ne s'en soucient pas vraiment. Ils pensent juste que c'est amusant de faire ça sur les réseaux sociaux.

Cela fait donc partie d’une évaluation efficace des menaces, qui consiste à essayer de déterminer cela. Je dirai aussi ceci, cela, cela, vous savez, je crois fermement aux meilleures pratiques et au fait de regarder mes pairs pour trouver des choses, de sorte que la politique de Traverse m'a sauté aux yeux, et j'aime la partager avec les autres parce que c'est une bibliothèque qui l'a mis en place et l'utilise.

Conférencière : Valérie Byrd Fort

Eh bien, je ne vois aucune autre question pour le moment. Si quelque chose d'autre arrive, n'hésitez pas à me contacter ou, je suppose, à me contacter et je le partagerai avec Thom. Et puis nous avons deux autres sessions à venir en mai, tous les lundis de mai. Nous avons ces séances qui se déroulent. Ainsi, la prochaine, la semaine prochaine, au même moment où notre session racontera votre histoire aux personnes qui comptent le plus, en communiquant avec les parties prenantes en pleine crise.

Alors si des questions reviennent, n'hésitez pas à nous contacter. Nous pouvons certainement commencer la prochaine session avec tout type de questions qui ont été soulevées. Mais alors s'il vous plaît, rejoignez-nous la semaine prochaine. J'espère que vous passerez tous une merveilleuse soirée et cet enregistrement sera mis en ligne très prochainement sur le site Web Préparez-vous, restez prêt.

Alors merci beaucoup à tous. Et merci, Thom.

Intervenant : Thom Fladung

Merci à tous d'avoir pris le temps et à la semaine prochaine.